

PLATEFORME LOCALE

ÉQUIPE DE LUC RABOUIN

DANS LE PLATEAU-MONT-ROYAL

ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

 **PROJET
MTL**

INTRODUCTION

Depuis les premiers jours de sa première élection, Projet Montréal transforme progressivement et systématiquement le Plateau-Mont-Royal en quartier vert, toujours plus solidaire et à échelle humaine. L'équipe locale de candidats.es propose pour 2021-2025 une série de mesures concrètes visant à protéger nos actifs, à poursuivre cette transformation de nos milieux de vie, à repousser certaines limites montréalaises en matière d'habitation abordable, d'aménagement urbain, d'accessibilité universelle et de développement économique, ainsi qu'à maintenir une offre de services de qualité pour les citoyen.nes.

Dans un prochain mandat, l'ambition qui caractérise Projet Montréal doit être poussée un peu plus loin. Avec une énergie renouvelée, nous continuerons de miser sur l'amélioration de la qualité de vie des résidents du Plateau-Mont-Royal, toujours par des micro-interventions, mais aussi par la réalisation de projets à plus grande échelle. C'est une vision urbaine complète qui permet la mise en valeur de notre richesse collective sociale, culturelle, patrimoniale et écologique. Conséquemment, nous concentrerons nos énergies sur 7 grandes priorités :

- La transition écologique
- L'accès à un logement abordable
- La protection de nos actifs
- La qualité de nos milieux de vie
- La culture, les loisirs et le développement social
- La vitalité économique et commerciale
- Une administration performante, transparente et démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — La transition écologique	4
Section 2 — L'accès à un logement abordable	5
Section 3 — La protection de nos actifs	6
Section 4 — La qualité de nos milieux de vie	7
Section 5 — La culture, le sport et le développement social	9
Section 6 — Vitalité économique et commerciale	11
Section 7 — Administration performante, transparente et démocratique	12

SECTION 1.

La transition écologique

La population du Plateau souhaite accélérer la transition écologique afin de faire face à l'urgence climatique et à la perte de biodiversité. Tous les niveaux de gouvernement doivent contribuer par des efforts exceptionnels au plus grand défi de notre époque, et notre équipe d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal veut maintenir son rôle de chef de file et de laboratoire d'innovation en matière de transition écologique.

ACTION 1: Plantation de 4 000 arbres.

ACTION 2: Création d'une nouvelle micro-forêt urbaine.

ACTION 3: Poursuite et accélération du projet-pilote de plantation d'arbres sur chaussée rapide et à faible coût.

ACTION 4: Aménagement de larges bandes végétalisées et plantées sur les rues sans arbre telles que, par exemples, Boucher, Rivard, Saint-Dominique et Henri-Julien.

ACTION 5: Acquisition au Canadien Pacifique du terrain vert à l'extrémité est de l'avenue Laurier (le pré ferré).

ACTION 6: Restauration des limites originales du parc Jeanne-Mance en retirant la rue Duluth, entre les avenues de l'Esplanade et du Parc.

ACTION 7: Poursuite du programme participatif de déminéralisation des terrains scolaires « Sous les pavés » dans le cadre du Fonds des écoles de quartier de l'arrondissement.

ACTION 8: Mise en place de nouvelles mesures permettant de faciliter le déploiement des services d'autopartage.

ACTION 9: Poursuite de la mise en oeuvre du plan local d'arrondissement

« Vers le zéro déchet ».

ACTION 10: Élaboration d'une stratégie locale en matière d'agriculture urbaine.

ACTION 11: Mise en place de tous les leviers à la disposition de l'arrondissement pour encourager la rénovation écologique des bâtiments.

ACTION 12: Maximiser et augmenter la présence d'espaces verts privés tout en assurant un équilibre dans le potentiel d'ajout d'unités résidentielles.

ACTION 13: Obligation d'aménager un toit vert sur tout nouveau bâtiment non-résidentiel.

ACTION 14: Tester l'occupation temporaire estivale d'espaces de stationnement à des fins citoyennes et/ou communautaires sur les rues résidentielles.

ACTION 15: Travail de façon proactive en collaboration avec les commerçants afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles en réduisant à la source et en les accompagnant dans la mise en place des bonnes pratiques en matière de transition écologique.

SECTION 2.

L'accès à un logement abordable

Le Plateau est l'un des quartiers les plus attrayants au Canada de par sa localisation à proximité du centre-ville, son cadre bâti, sa densité à échelle humaine, l'offre diversifiée de services de proximité, la présence d'arbres sur rue, de parcs et d'espaces verts, sa scène culturelle vibrante. La contrepartie d'un quartier avec un cadre de vie aussi exceptionnel est la pression sur les valeurs immobilières. Au cours des dernières années, nous avons été témoins d'une augmentation fulgurante du coût des immeubles et des logements causée par le marché immobilier, mais aussi par le phénomène des résidences touristiques. En comparaison de Toronto ou Vancouver, Montréal a toujours été beaucoup plus abordable. Les choses changent et nous devons prendre tous les moyens possibles, autant à l'échelle de l'arrondissement que de la Ville centre, pour contribuer à maintenir cette abordabilité qui s'effrite rapidement. Nous avons déjà mis en place plusieurs mesures, mais nous devons tenter d'aller encore plus loin, malgré nos pouvoirs limités en matière d'habitation.

ACTION 1: Création d'une équipe d'inspection pour contrer la location touristique illégale et les évictions abusives.

ACTION 2: Poursuite de l'utilisation de tous les leviers réglementaires et administratifs à la disposition de l'arrondissement afin de continuer d'accélérer la construction de logements sociaux, abordables et comprenant un maximum d'unités accessibles universellement sur le territoire et d'assurer la pérennité des logements existants.

ACTION 3: Accélération d'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dédiés à des fins de logement social ou abordable.

ACTION 4: Développement, en collaboration avec la Ville centre et des partenaires financiers (ex: fonds de travailleurs, fondations privées), d'une stratégie d'acquisition collective de conciergeries et de maisons de chambres afin de protéger à perpétuité l'abordabilité des logements déjà existants.

ACTION 5: Soutien à la réalisation d'un projet pilote d'accès à la propriété abordable (cohabitat ou propriété à capital partagé).

SECTION 3.

La protection de nos actifs

Notre première responsabilité est de nous assurer de prendre soin des équipements et des infrastructures publiques qui nous sont confiés : parcs, ruelles vertes, immeubles, trottoirs, arbres, rues. Ce souci de protection des actifs collectifs guidera l'ensemble de nos actions du prochain mandat

ACTION 1: Mise en place d'un plan directeur des immeubles pour assurer le maintien d'actifs et une utilisation publique optimale des espaces intérieurs appartenant à la municipalité (par exemples, les chalets de parc, les centres communautaires, les pavillons des baigneurs).

ACTION 2: Adoption d'un plan maître forestier afin de dresser un portrait du parc arboricole public et privé du Plateau, de mieux protéger les arbres existants et de mieux planifier les prochaines plantations.

ACTION 3: Renforcement de l'évaluation et de l'inspection faite par l'arrondissement dans le cadre d'émissions de permis d'abattages ou de remplacements d'arbres sur le domaine privé.

ACTION 4: Réalisation d'un audit des 100 ruelles vertes et d'un plan d'action pour l'entretien ou la mise à niveau des tronçons champêtres, en collaboration avec les comités verts composés de citoyens riverains.

ACTION 5: Mise en œuvre de la phase 2 du plan de réfection des trottoirs endommagés sur les rues commerciales et résidentielles.

ACTION 6: Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de réfection des parcs locaux (par exemples, Compagnons de Saint-Laurent, Lucia-Kowaluk, De Bullion, 77 Bernard Est, Terrain de Gaspé)

SECTION 4.

La qualité de nos milieux de vie

Agir sur le cadre de vie afin d'offrir des milieux de qualité est le principal domaine d'intervention d'une municipalité, en plus des services directs à la population. C'est sur ce point spécifique que Projet Montréal a déployé sa vision urbanistique d'un quartier urbain du XXI^e siècle et que ces actions lui ont valu non seulement d'être réélu sur le Plateau-Mont-Royal, mais aussi d'influencer les pratiques d'aménagement des autres arrondissements montréalais, des municipalités au Québec, au Canada, et même ailleurs dans le monde. L'approche a toujours été d'y aller coin de rue par coin de rue et nous allons continuer dans ce sens.

Ancien Institut des Sourdes-muettes

ACTION 1: En partenariat avec le gouvernement du Québec et la communauté sourde de Montréal, requalifier l'ancien Institut des Sourdes-muettes en préservant son caractère public, historique et communautaire, en faisant une large place à des logements sociaux et abordables et en maximisant le verdissement et la mise en valeur des anciens jardins.

Hôtel-Dieu : une cité jardin patrimoniale au pied du mont Royal

ACTION 1: Poursuite du projet de requalification du site des Hospitalières et de ses jardins dans une perspective d'accessibilité au public en respect de l'esprit du lieu.

ACTION 2: Aménagement d'une nouvelle Place Jeanne-Mance verdie au coin de la rue Saint-Urbain et de l'avenue Des Pins.

ACTION 3: En collaboration avec le gouvernement du Québec et les groupes de citoyens du quartier, requalification du site de l'Hôtel-Dieu en préservant son caractère public et communautaire, en faisant une large place à des logements sociaux et abordables, en maximisant le verdissement et en y préservant une vocation de services publics et communautaires liés à la santé et au bien-être.

ACTION 4: Création de plusieurs logements sociaux pour personnes vulnérables ou à risque d'itinérance sur le site de l'Hôtel-Dieu.

Plan directeur du Parc La Fontaine

ACTION 1: Réaménagement du pôle famille incluant des modules de jeux accessibles aux enfants handicapés.

ACTION 2: Transformation des rues Calixa-Lavallée et Émile-Duployé en corridors verts accessibles uniquement en modes de déplacements actifs.

ACTION 3: Ouverture au public et diffusion de la programmation culturelle du Théâtre de verdure.

ACTION 4: Maintien d'un service de restauration au chalet du parc, et animation de ses abords.

ACTION 5: Réaménagement permanent de l'avenue-du-Parc-La-Fontaine et des bretelles d'entrées ouest du parc, sur Cherrier et De La Roche.

ACTION 6: Requalification du pavillon La Fontaine et verdissement des stationnements autour.

Places publiques, verdissement et parcs locaux

ACTION 1: Réaménagement et verdissement du Pôle Gérald-Godin, autour du métro Mont-Royal, suite aux travaux de la STM.

ACTION 2: Réaménagement et verdissage de la place du métro Laurier sud et des rues autour, incluant le Chemin Gilford.

ACTION 3: Réaménagement et verdissage des rues Malines, Rigaud et Berri, situées autour de la station de métro Sherbrooke.

ACTION 4: Aménagement permanent et verdissage des Terrasses Roy, entre les rues Hôtel-de-ville et Coloniale.

ACTION 5: Réaménagement, verdissage et apaisement de l'avenue des Pins, avec trottoirs élargis, arbres et pistes cyclables sécuritaires.

ACTION 6: Réaménagement, verdissage et apaisement de la rue Gauthier.

ACTION 7: Plantation d'arbres sur le terre-plein du boulevard Saint-Joseph, entre Fullum et St-Hubert.

ACTION 8: Élargissement de trottoirs avec arbres et piste cyclable sécurisée sur l'avenue Laurier est, entre St-Hubert et de Brébeuf.

ACTION 9: Aménagement de 20 nouvelles ruelles vertes avec tronçon champêtre.

ACTION 10: Sécurisation de 40 intersections avec des saillies de trottoir verdies.

ACTION 11: Partenariat avec la Commission scolaire English Montréal afin d'agrandir le parc de Bullion sur le stationnement du High School of Montreal.

ACTION 12: Aménagement du jardin Notman et ses abords sur l'emprise des rues Milton et Clark.

ACTION 13: En étroite collaboration avec les Amis du champ des possibles, entretien et protection de la zone de biodiversité aux abords de la voie ferrée du Mile End.

ACTION 14: Poursuite du réaménagement de la section nord du Parc Laurier et animation de son chalet.

ACTION 15: Poursuite de la lutte contre la pollution visuelle en retirant toutes les colonnes publicitaires rétro-éclairées de l'espace public.

ACTION 16: Aménagement des sites du 77 Bernard et du terrain De Gaspé.

ACTION 17: Aménagement et verdissage des allées Alma et du Carmel.

ACTION 18: Aménagement du parc Lucia-Kowaluk sur le site patrimonial du Mont-Royal

ACTION 19: Création d'un nouveau parc d'aventure pour enfants.

Mobilité, vision zéro et transport actif

ACTION 1: Réaménagement sécuritaire et confortable du réseau cyclable de l'arrondissement, dans les axes Gilford, Villeneuve, Laurier, Marie-Anne, Clark, Fullum et Saint-Urbain, ainsi qu'un nouvel accès cyclable au collège Ville-Marie dans l'extrémité est du quartier.

ACTION 2: Prévoir un budget local annuel d'actions tactiques Vision zéro afin de sécuriser rapidement les intersections les plus accidentogènes de l'arrondissement.

ACTION 3: Poursuivre les mesures d'apaisement de la circulation et la transformation de la géométrie des rues au profit des piétons et de la nature, et ce de manière rapide et transitoire lorsqu'il est impossible de le faire de façon permanente dans un délai raisonnable.

ACTION 4: Poursuivre la sécurisation des ruelles, le recul des lignes d'arrêt et le rétrécissement des voies de circulation.

ACTION 5: Afin de faire respecter les limites de vitesse et les routes désignées de camionnage sur le territoire, en collaboration avec le Ministère des Transports du Québec, mettre en place un système de radar photo urbain, inspiré de celui de Toronto, après l'avoir testé dans le cadre d'un projet pilote.

ACTION 6: En collaboration avec les gouvernements supérieurs, exploration de toutes les possibilités réglementaires et d'aménagement afin de réduire progressivement la présence des camions de très grandes tailles dans les rues et ruelles de l'arrondissement.

ACTION 7: Soutenir la mise en place d'un hub logistique de livraison décarbonée.

ACTION 8: Poursuivre l'étroite collaboration avec les écoles du quartier afin d'améliorer la mobilité active ou collective des élèves ainsi que du personnel scolaire, et évaluer avec elles la possibilité de réaliser un ou deux projets pilotes de rues écoles.

SECTION 5.

La culture, le sport, les loisirs et le développement social

Les services de la culture, du sport, des loisirs et de développement social ont un impact direct sur le quotidien des citoyen.nes. Ils font partie de notre offre de services de base. Le Plateau est un quartier culturel, reconnu pour sa créativité et pour la présence de nombreux artistes qui y vivent et y exercent leurs activités de création. Le Plateau est aussi habité par de nombreuses familles qui ont besoin d'une offre d'activités de sports et de loisirs de proximité et diversifiées. Le développement social fait partie d'un champ de responsabilités pour lequel les arrondissements ont très peu de ressources, même s'ils sont ceux qui sont en première ligne face aux enjeux, qu'on pense à l'itinérance par exemple. Les défis sont nombreux, d'où l'importance d'établir des priorités, d'assurer une gestion rigoureuse de nos ressources limitées et de travailler étroitement avec nos nombreux partenaires.

- ACTION 1:** Travail avec le réseau de la santé (CIUSS), la ville-centre, le SPVM, les associations de commerçants et les organismes communautaires afin que les personnes en situation d'itinérance puissent avoir accès aux services dont elles ont besoin, notamment en matière d'hébergement, de logement et de soutien psychosocial et que les résident.es et les commerçant.es puissent vivre et travailler dans un milieu de vie sécuritaire.
- ACTION 2:** Appui à la création d'un service de type Wet Shelter (centre d'hébergement avec consommation contrôlée d'alcool) pour les personnes en situation d'itinérance, notamment les personnes d'origine autochtones, sur le site de l'ancien hôpital Royal-Victoria ou de l'Hôtel-Dieu.
- ACTION 3:** Travail en partenariat avec la ville-centre et les partenaires provinciaux et fédéraux afin de développer des logements et des services communautaires culturellement adaptés aux populations d'origines autochtones.
- ACTION 4:** Poursuivre la décentralisation de l'offre culturelle en intégrant à la Maison de la culture de nouveaux pôles de diffusion, tels la Caserne 26, le Bain Saint-Michel, le Théâtre de verdure et la Cité des Hospitalières, ainsi que des programmations extérieures sur rue, dans les parcs et les ruelles.
- ACTION 5:** Accompagnement des salles de spectacles alternatives privées qui sont situées dans l'arrondissement afin de pérenniser et de bonifier leurs activités, d'améliorer leur accessibilité universelle, tout en assurant une bonne cohabitation avec le voisinage.
- ACTION 6:** Renforcement de la collaboration entre l'arrondissement et les partenaires OBNL qui assurent la diffusion auprès de public de l'histoire du quartier, et qui dans certains cas gèrent des fonds d'archives.
- ACTION 7:** Maintien des balançoires installées dans les parcs en hiver.
- ACTION 8:** Multiplication du mobilier inclusif dans les parcs et les espaces publics pour favoriser les déplacements actifs des aînés.
- ACTION 9:** Aménagement de deux nouveaux terrains de basketball.
- ACTION 10:** Poursuite de la collaboration avec l'école primaire Paul-Bruchési en vue d'aménager un mini campus scolaire et socio-communautaire sur une rue aux abords de l'école.
- ACTION 11:** Mise à niveau de l'aréna Saint-Louis.
- ACTION 12:** Réaménagement de l'aire de soccer au parc Laurier.
- ACTION 13:** Installation d'un espace multifonctionnel en patinoire réfrigérée l'hiver et en terrain de basketball l'été.

- ACTION 14:** Poursuite du développement du pôle sportif sous le viaduc Van Horne.
- ACTION 15:** Développement d'un réseau de sentiers de ski de fond au parc Jeanne-Mance.
- ACTION 16:** Prolongation de la saison de glisse au parc La Fontaine en enneigeant artificiellement la butte.
- ACTION 17:** Ajout d'un service de prêt d'équipement de plein air adapté aux personnes handicapées.
- ACTION 18:** En partenariat avec les organismes du quartier, développement d'un programme d'aide financière pour l'achat d'un vélo adapté pour les personnes handicapées, âgées ou à faibles revenus.
- ACTION 19:** En partenariat avec la Ville centre, ajout d'une rubrique «Accessibilité universelle » dans les sommaires décisionnels.
- ACTION 20:** Révision des règles d'urbanisme afin d'obliger la mise aux normes d'accessibilité universelle des bâtiments neufs ou en transformation majeure.
- ACTION 21:** En collaboration avec les organismes du milieu et avec la participation directe des citoyens handicapés, élaboration un plan d'action local en accessibilité universelle.

Vitalité économique et commerciale

Commerce Plateau

ACTION 1: En collaboration étroite avec les Sociétés de développement commercial et les associations de commerçants, élaboration d'un plan d'action Commerce Plateau.

ACTION 2: Pérennisation des piétonnisations estivales des avenues du Mont-Royal et Duluth, en collaboration avec les associations de commerçants, la Ville de Montréal et les citoyen.nes.

ACTION 3: Poursuite du réaménagement, le long de l'avenue du Mont-Royal, de la Place des Fleurs-de-Macadam, du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent et de la place Gérald-Godin.

ACTION 4: Mise en œuvre du Plan de relance de la rue Saint-Denis, incluant des installations signature au design audacieux.

ACTION 5: Accompagnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent afin de renouveler et de bonifier les événements publics d'envergure.

ACTION 6: Prolongation à l'année de la brigade de propreté estivale sur les rues commerciales et ajout de paniers de rue s'il y a lieu.

ACTION 7: Poursuite de la révision de certaines règles d'urbanisme afin de les adapter à la réalité commerciale actuelle, tout en maintenant une grande qualité de vie pour les résidents. Celles-ci devront notamment permettre d'assurer l'entretien et la propreté des locaux vacants et faciliter leur occupation transitoire.

ACTION 8: Mise à niveau de l'offre en matière d'espaces de stationnement de courte durée pour la livraison commerciale et diffusion des informations cartographiées aux commerçants et à leurs fournisseurs.

ACTION 9: Développement d'un projet d'accompagnement des commerçants sur la réduction du bruit et la gestion de l'environnement sonore afin de favoriser une meilleure cohabitation avec les résident.es.

ACTION 10: En partenariat avec les associations commerciales, répertorier les commerces accessibles universellement de l'arrondissement et rendre publiques ces informations.

ACTION 11: Promouvoir la mise en accessibilité pour tout nouveau commerce qui s'installe sur le Plateau.

ACTION 12: En s'appuyant sur le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) de la Ville de Montréal, offrir un accompagnement technique et des outils pour soutenir les commerçants dans la mise en accessibilité de leur commerce.

ACTION 13: En collaboration avec des organismes spécialisés, des associations de commerçants et des partenaires municipaux comme PME-MTL, offrir une formation gratuite aux commerçants sur les meilleures pratiques d'accessibilité universelle en service à la clientèle.

Pôle d'emplois du Plateau Est

ACTION 1: Utilisation de la réglementation d'urbanisme afin de développer un secteur d'emplois à grande valeur ajoutée tout en préservant des locaux abordables et des zones pour les artistes, les artisans et les entreprises d'économie sociale, et en y ajoutant la possibilité d'inclure une offre de logements abordables.

ACTION 2: Création d'une passerelle cyclopédestre entre l'avenue du Mont-Royal et le Technopôle Angus.

Pôle d'emplois Saint-Viateur Est

ACTION 1: Poursuite du développement de cette zone d'emplois en augmentant et en consolidant les espaces abordables dédiés aux artistes et en favorisant la cohabitation harmonieuse avec la population résidente.

Économie sociale

ACTION 1: Création d'un Fonds local en économie sociale afin de soutenir des initiatives collectives qui répondent à des défis locaux identifiés par l'arrondissement.

SECTION 7.

Administration performante, transparente et démocratique

Depuis ses tous débuts, l'administration de Projet Montréal sur le Plateau-Mont-Royal a fait preuve d'une gestion rigoureuse des fonds publics. Malgré les coupes budgétaires drastiques effectuées dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements réalisée de 2014 à 2018 qui a réduit le budget de fonctionnement de 700 000\$ par année, en plus de ne pas l'indexer au coût des salaires et des contrats, le Plateau a tout de même réussi à maintenir un niveau de services acceptable sans augmenter au-delà de l'inflation la taxe locale sur les services. Notre gestion rigoureuse nous a aussi permis de faire face à la pandémie sans réduire les services aux citoyens, malgré nos baisses de revenus. Par ailleurs, l'arrondissement a été le premier à rendre public à l'avance tous les sommaires décisionnels qui sont soumis au conseil d'arrondissement pour adoption. De multiples activités de consultation publique se tiennent lors des différents projets d'aménagement de parcs ou d'espaces publics. Depuis 2020, un processus de budget participatif a été mis en place par lequel les citoyens proposent et décident de projets de transition écologique, pour une enveloppe budgétaire maximale de 250 000\$.

ACTION 1: Maintien du budget participatif annuel d'arrondissement sur la transition écologique.

ACTION 2: Poursuite des pratiques d'écofiscalité dans les politiques de tarification du stationnement automobile sur le domaine public.

ACTION 3: Simplification de l'accès et de la tarification des vignettes de stationnement journalières et mensuelles.

ACTION 4: Poursuite de la révision systématique des processus administratifs et du virage numérique dans une optique d'optimisation des services aux citoyens.

ACTION 5: Mise à profit des outils technologiques pour sonder régulièrement la population sur des thèmes choisis.

ACTION 6: Croissance des efforts de l'arrondissement dans le cadre d'exercices de participation citoyenne afin de s'assurer de rejoindre les personnes marginalisées, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et de faire des choix d'investissements qui répondent adéquatement à leurs besoins.

ACTION 7: Amélioration de l'alternance des lieux où se tiennent les conseils d'arrondissement en regard des différents secteurs du quartier.

ACTION 8: Poursuite des efforts rigoureux en matière d'embauche de personnel issus des diversités montréalaises.

ACTION 9: Fournir les mesures d'accessibilité nécessaires aux personnes handicapées et aux personnes sourdes souhaitant participer aux séances de conseil d'arrondissement et autres exercices de participation citoyenne organisés par l'arrondissement.



SUIVEZ-NOUS

 /ProjetMontreal  /ProjetMontreal
 /ProjetMontreal projetmontreal.org